



# snipat

Syndicat Indépendant  
des agents du ministère de l'Intérieur

**PROTOCOLES POLICE ET GENDARMERIE 2022**

## **LOPMI : EN AVANT !**

**validé**

La Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur a été adoptée par les sénateurs et les députés, il n'y a donc plus d'obstacles à la réalisation des protocoles 2022 !

Dans la LOPMI figure notamment les revendications du SNIPAT :

- Valoriser les tâches des personnels administratifs et techniques de la police nationale en créant une **INDEMNITÉ DE SUJÉTIONS SPÉCIALES**. Celle-ci permettra d'accroître la rémunération des agents, au regard de l'exposition aux sujétions particulières dont ils font l'objet, **TOUT EN COMPTANT POUR LEUR RETRAITE**.
- Créer des **ASSISTANTS D'ENQUÊTE** pour appuyer les enquêteurs et permettre à ces derniers de se concentrer sur les tâches d'investigation les plus complexes.
- Créer un **STATUT DÉROGATOIRE POUR LES PERSONNELS DE « POLICE SCIENTIFIQUE »**. Cela permettra à ces derniers de bénéficier de mesures statutaires adaptées à la réalité de leur métier et de leurs missions.

À noter également :

- **Supprimer la réquisition des services de police technique et scientifique** par les services de la Police nationale.
- **Renforcer les moyens de la police technique et scientifique.**
- Créer de nouvelles écoles spécialisées pour les forces de sécurité (école du cyber, **académie de police** et centre de formation au maintien de l'ordre citées supra):
  - **école de la police technique et scientifique;**
  - nouvelles structures régionales de formation.
- **Renouveler certains matériels** : housses tactiques modulaires, matériels d'analyse et de détection, équipements innovants de police technique et scientifique.



**DES REVENDICATIONS  
HISTORIQUES DU SNIPAT EN  
PASSE DE DEVENIR RÉALITÉ**